

## Chapitre 6

# Familles avec enfants mineurs où un parent a une incapacité

---

Ce chapitre porte sur les ménages familiaux<sup>1</sup> qui comptent des enfants de moins de 18 ans (avec ou sans incapacité) et où au moins un des parents présente une incapacité.

Comme dans le chapitre précédent, les caractéristiques de ces familles seront comparées à celles des familles avec enfants mineurs où aucun des membres du ménage ne présente d'incapacité. Dans ces comparaisons, les familles ayant un parent avec incapacité seront divisées en deux groupes. Le premier comprend les familles où un ou les deux parents ont une incapacité, mais où aucun autre membre du ménage n'a d'incapacité. Le second groupe est constitué des familles où à la fois un (ou les deux) parent et un autre membre du ménage ont une incapacité. Rappelons que, dans ce cas, il s'agit d'enfants mineurs dans la très grande majorité des familles (94 %). La présence d'autres personnes apparentées avec incapacité est aussi observée, mais dans une plus faible proportion (8 %) des familles. Comme nous l'avons vu, les familles de ce deuxième groupe représentent près du quart de l'ensemble des familles où un parent d'enfants mineurs présente une incapacité.

Ce chapitre présente d'abord les caractéristiques des parents et de leurs familles (section 6.1). Suivront les caractéristiques socioéconomiques du ménage et un examen de la participation des parents au marché du travail (section 6.2). Les deux dernières sections se pencheront sur les répercussions possibles de l'incapacité des parents sur leurs relations familiales et sociales (section 6.3) de même que sur leur état de santé physique et mentale.

Comme l'ont montré les écrits scientifiques traitant des aidants naturels, on sait que les conjoints agissent souvent comme l'aidant principal de la personne ayant une incapacité. C'est pourquoi, dans ce chapitre, on portera une attention particulière aux parents qui n'ont pas eux-mêmes d'incapacité, mais dont le conjoint a une incapacité. En comparant ces parents sans incapacité aux parents de familles sans incapacité qui ont eux aussi des enfants mineurs, on peut mieux apprécier l'impact de l'incapacité sur le conjoint et, par ce biais, sur l'ensemble de la famille.

### 6.1 Caractéristiques des parents et de la famille

Cette première section s'attardera à décrire les caractéristiques des parents ayant une incapacité. Puis seront examinées diverses caractéristiques de leurs familles.

#### 6.1.1 Caractéristiques des parents ayant une incapacité

Différentes caractéristiques des parents ayant une incapacité sont étudiées ici. D'abord les caractéristiques sociodémographiques, puis différentes caractéristiques de leur incapacité, soit : la gravité et la nature de leur incapacité, l'âge d'apparition de l'incapacité et la présence de désavantage lié à la présence d'incapacité.

Dans les familles avec enfants mineurs, environ 60 % des parents avec incapacité sont des femmes (tableau 6.1).

---

1. L'analyse porte sur les ménages et l'ensemble de leurs membres. Les ménages étudiés dans ce chapitre comptent rarement plus d'une famille, c'est pourquoi ils y sont simplement désignés comme étant des familles.

Tableau 6.1

**Âge et état matrimonial selon le sexe des parents ayant une incapacité, familles avec enfants mineurs, Québec, 1998**

	Parents masculins	Parents féminins	Sexes réunis
	%		
Groupe d'âge	23,7 *	31,1	28,1
15-34 ans	44,1	54,3	50,1
35-44 ans	32,2	14,6 *	21,7
45 ans et plus			
État matrimonial			
Marié	63,0	46,9	53,5
Union de fait	31,4	23,6	26,7
Veuf, séparé, divorcé ou célibataire	5,6 **	29,6	19,9
<b>Total</b>	<b>40,4</b>	<b>59,6</b>	<b>100,0</b>

\* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998*.

Les parents qui ont une incapacité sont pour la moitié d'entre eux âgés entre 35 et 44 ans et environ un parent sur cinq a plus de 45 ans<sup>2</sup>. Les mères avec incapacité sont moins âgées que les pères : 31 % des mères avec incapacité ont moins de 35 ans, alors que le tiers des pères avec incapacité ont 45 ans et plus, comparativement à 15 % des mères. Les parents avec incapacité sont d'âges semblables selon qu'ils font partie d'une famille où un parent a une incapacité ou d'une famille où un parent et une autre personne ont une incapacité. La plupart des parents sont mariés (54 %) ou en union de fait (26 %), alors qu'un parent sur cinq ne vit pas en couple.

- Caractéristiques de l'incapacité

Plus des trois quarts (77 %) des parents ont une incapacité de gravité légère, les autres ayant une incapacité qualifiée de modérée (17 %)<sup>3</sup> ou de grave (6 %)<sup>3</sup>. Une minorité de parents (16 %) ont déclaré que leur incapacité était apparue alors qu'ils étaient âgés de moins de 15 ans; pour la très grande majorité d'entre eux, la première incapacité est apparue après cet âge. On n'observe pas de différences entre les sexes pour ces aspects (données non présentées).

La majorité (58 %) des parents qui ont une incapacité ont une incapacité motrice seulement (tableau 6.2). Près d'un parent sur cinq (19 %) a une incapacité liée à la communication (incapacité liée à la vision, à l'audition ou à la parole), alors qu'un parent sur dix a une incapacité liée soit à la déficience intellectuelle ou à un problème de santé mentale. Environ un parent sur sept (13 %) présente plusieurs de ces incapacités. On note à cet égard certaines différences entre les sexes, les parents masculins présentant plus souvent une incapacité liée à communication que les parents féminins (27 % c. 13 %).

Selon l'indice de désavantage lié à l'incapacité, on remarque que plus d'un parent sur quatre ne présente aucun désavantage malgré la présence d'une incapacité. Près de la moitié (49 %) des parents ayant une incapacité sont limités dans leurs activités sans présenter de dépendance, et près du quart présentent soit une dépendance légère (16 %), soit une dépendance modérée ou forte (8 %) (tableau 6.2).

2. Puisqu'il s'agit de parents d'enfants mineurs, la proportion de parents (ou personnes considérées dans cette étude comme parents) âgés de plus de 65 ans est négligeable.

3. Cette proportion a un coefficient de variation entre 15 % et 25 % et doit être interprétée avec prudence.

Tableau 6.2

**Certaines caractéristiques de l'incapacité des parents selon le sexe, familles avec enfants mineurs, Québec, 1998**

	Hommes	Femmes	Sexes réunis
	%		
Nature exclusive de l'incapacité			
Communication seulement	26,5 *	13,0 *	18,5
Motricité seulement	53,8	60,6	57,8
Intellect/santé mentale seulement	8,1 **	11,8 *	10,3 *
Incapacités multiples	11,6 **	14,7 *	13,4
Indice de désavantage lié à l'incapacité			
Dépendance modérée ou forte	6,7 **	8,9 *	8,0 *
Dépendance légère	9,9 **	21,0	16,5
Limitation des activités sans dépendances	56,2	43,8	48,9
Sans désavantage	27,3	26,2	26,7

\* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998*.

Rappelons que les personnes sont considérées comme ayant une dépendance modérée ou forte lorsqu'elles sont dépendantes des autres pour les soins personnels, les tâches ménagères quotidiennes, la préparation des repas, les déplacements dans la maison ou pour les sorties. La dépendance légère, elle, est attribuée aux personnes qui reçoivent de l'aide en raison de leur état de santé pour les travaux ménagers lourds, les courses, les tâches ménagères quotidiennes ou la préparation des repas, sans présenter de dépendance modérée ou forte. On note certaines différences selon le sexe des parents, les parents féminins présentant plus souvent une dépendance légère que les hommes. En contrepartie, ces derniers présentent plus souvent une limitation de leurs activités sans toutefois présenter de dépendance.

#### ▪ Besoins d'aide des parents avec incapacité

Le tiers des parents ayant une incapacité a déclaré avoir besoin d'aide dans la réalisation de ses activités quotidiennes à cause de son état (tableau 6.3). Cette proportion est plus élevée chez les parents de sexe masculin ayant une incapacité que chez les mères (37 % c. 24 %).

En examinant en détail la nature de l'aide requise par les parents, on constate qu'environ 8 % des parents ont besoin d'aide dite personnelle, que ce soit pour la préparation des repas, leurs soins

personnels ou leurs déplacements à l'intérieur de la maison. De plus, 17 % des parents ont déclaré avoir besoin d'aide pour les tâches domestiques (achat de produits essentiels, travaux ménagers courants, finances personnelles) et 27 % d'entre eux ont dit avoir besoin d'aide pour les gros travaux ménagers à cause de leur incapacité. Ces besoins sont mentionnés plus souvent par les parents féminins que par les parents masculins ayant une incapacité. Ainsi lorsqu'on considère ensemble les besoins d'aide personnelle et les besoins pour les tâches domestiques, ceux-ci sont mentionnés par environ le quart (24 %) des parents féminins comparativement à environ 11 % des parents masculins. De même, les besoins d'aide pour les gros travaux sont mentionnés par 31 % des parents féminins comparativement à environ 20 % des parents masculins avec enfants mineurs.

Un peu plus des trois quarts (77 %) des parents (tant féminins que masculins) qui ont besoin d'aide à cause de leur incapacité reçoivent de l'aide pour l'une ou l'autre de leurs activités quotidiennes. Par contre, plus de la moitié (55 %) des parents ayant besoin d'aide ont des besoins d'aide non comblés, c'est-à-dire qu'ils ne reçoivent aucune aide ou qu'ils ne reçoivent pas toute l'aide dont ils ont besoin. La différence apparente entre les sexes n'est pas significative.

Tableau 6.3

**Besoins d'aide pour les activités de la vie quotidienne des conjoints ayant une incapacité selon le sexe, familles avec enfants mineurs, Québec, 1998**

	Hommes	Femmes	Total
	%		
Besoin d'aide			
Aide personnelle ou domestique	10,9 **	23,7	<b>18,5</b>
Aide personnelle	4,9 **	10,7 *	<b>8,4 *</b>
Pour les tâches domestiques	11,1 **	21,1	<b>17,1</b>
Pour les gros travaux ménagers	19,9 *	31,2	<b>26,7</b>
<b>Total ayant besoin d'aide</b>	<b>23,9 *</b>	<b>37,5</b>	<b>32,0</b>
Recevant de l'aide <sup>1</sup>	78,4	75,9	<b>76,6</b>
Besoins non comblés <sup>1</sup>	41,9 *	60,7	<b>55,2</b>

1. Parmi les personnes ayant besoin d'aide.

\* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998*.

#### ▪ Sources d'aide

Pour chacune des activités de la vie quotidienne, on a demandé aux parents qui recevaient de l'aide de préciser les différentes personnes leur fournissant cette aide. Comme le montre le tableau 6.4, les trois quarts des parents ayant une incapacité ont mentionné leur conjoint et un peu moins de la moitié (44 %) leurs enfants. Cela montre l'importance de l'aide fournie par le conjoint surtout et la famille immédiate. Les autres membres de la famille élargie apparaissent aussi comme une source d'aide importante, comme leur propre père ou leur propre mère (6 %) et surtout

les frères, sœurs et autres personnes apparentées qui sont mentionnés par près du tiers des parents ayant une incapacité (30 %).

En plus de l'aide fournie par la famille, un peu plus d'un parent sur dix (12 %) mentionne recevoir de l'aide d'autres sources informelles (tels amis, voisins, bénévoles). Une assez faible proportion des parents reçoivent des services du CLSC ou d'autres sources d'aide formelle (environ 3 % et 13 % respectivement). Ces autres sources sont, par exemple, des personnes engagées, le concierge de l'édifice, des services comme la popote roulante.

Tableau 6.4

**Sources de l'aide reçue<sup>1</sup> pour les activités de la vie quotidienne, parents<sup>2</sup> ayant une incapacité dans les familles avec enfants mineurs, Québec, 1998**

	%
Époux, épouse, conjoint, conjointe	74,6
Fils, fille	43,9
Père ou mère	6,3 **
Frères, sœurs, autres personnes apparentées	30,1 *
Amis, voisins, bénévoles, autres sources informelles	12,3 **
Ensemble des sources formelles	16,2 **
CLSC (du CLSC ou payée par le CLSC)	3,4 **
Autres sources d'aide formelle	13,0 **

1. Une personne peut recevoir de l'aide de plusieurs sources.

2. Parents recevant de l'aide pour les activités de la vie quotidienne.

\* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998*.

### 6.1.2 Caractéristiques de la famille

Le chapitre 4 avait déjà présenté une description générale de la composition de ces familles. Cette section apporte des renseignements additionnels, mais elle vise surtout à comparer les caractéristiques des familles avec incapacité étudiées à celles des familles sans incapacité, en vue d'évaluer les répercussions de l'incapacité sur la famille.

#### ▪ Nombre de parents avec incapacité

Dans 8 %<sup>4</sup> des ménages avec incapacité (où au moins un parent a une incapacité), ce sont les deux parents qui ont une incapacité. Cette proportion ne diffère pas entre les deux groupes de familles à l'étude : celles où un parent, et celles où un parent et une autre personne ont une incapacité. Si l'on examine les familles biparentales seulement, on retiendra que dans 10 %<sup>5</sup> de ces familles (avec incapacité) les deux parents ont une incapacité (données non présentées). Évidemment, ce ne peut pas être le cas dans les familles monoparentales.

Comme le montre le tableau 6.5, la majorité des familles (70 %) avec un ou des parents ayant une incapacité sont des familles biparentales où un seul des deux parents a une incapacité. Ensuite, le scénario le plus fréquent est celui d'une famille monoparentale où l'unique parent a une incapacité; c'est le cas d'une famille sur cinq (21 %) parmi les familles avec enfants mineurs ayant un ou des parents avec incapacité.

Tableau 6.5  
**Répartition des familles avec enfants mineurs avec un ou deux parents ayant une incapacité, Québec, 1998**

	%
Familles biparentales	
Un seul parent a une incapacité	70,2
Les deux parents ont une incapacité	8,2 *
Familles monoparentales	
Le parent a une incapacité	21,0
Autres ménages	0,6 **
<b>Total des familles avec parents ayant une incapacité</b>	<b>100,0</b>

\* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998*.

#### • Âge et sexe des parents sans incapacité

Dans les familles (à deux parents) où un seul des deux présente une incapacité, on s'est intéressé aux caractéristiques du parent qui ne présente pas lui-même d'incapacité. Les parents sans incapacité qui ont un conjoint ayant une incapacité ne diffèrent pas des parents du groupe de comparaison quant au sexe; 52 % des parents sans incapacité étant des hommes dans les familles avec incapacité à l'étude (tableau 6.6).

La distribution par âge des parents sans incapacité est de façon générale assez semblable à celle des parents avec incapacité. Les parents féminins sans incapacité ne diffèrent pas quant à l'âge selon qu'ils appartiennent ou non à une famille où un parent a une incapacité. Une absence de différence à cet égard est souhaitable pour les analyses qui suivront, sinon l'âge pourrait s'avérer une variable de confusion. Toutefois, les parents masculins à l'étude sont plus âgés que ceux du groupe de comparaison.

4. Cette proportion a un coefficient de variation entre 15 % et 25 % et doit être interprétée avec prudence.

5. Cette proportion a un coefficient de variation entre 15 % et 25 % et doit être interprétée avec prudence.

Tableau 6.6

**Âge des parents masculins et féminins sans incapacité selon la présence d'un parent avec incapacité, familles avec enfants mineurs, Québec, 1998**

	Familles avec incapacité	Familles sans incapacité
	%	
Parents masculins		
15-34 ans	19,2 *	27,5
35-44 ans	48,0	49,8
45 ans et plus	32,8	22,7
<b>Total</b>	<b>51,6</b>	<b>45,4</b>
Parents féminins		
15-34 ans	31,9 *	38,8
35-44 ans	54,0	46,9
45 ans et plus	14,1 **	14,3
<b>Total</b>	<b>48,4</b>	<b>54,6</b>

\* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998*.

- Présence d'autres adultes

Par ailleurs, on a voulu savoir s'il y avait dans ces familles des adultes autres que les parents, dans le but de déterminer si d'autres adultes que les conjoints (et les enfants mineurs) peuvent venir apporter du soutien aux personnes ayant des incapacités. Dans les trois quarts (76 %) des familles avec incapacité, seuls sont présents dans la famille les parents et les enfants mineurs; dans 19 % des familles, un autre adulte est présent et dans environ 5 %<sup>6</sup> des familles deux autres adultes ou plus sont présents. Mentionnons qu'il peut s'agir des enfants majeurs de la famille ou de personnes apparentées ou non. Ces proportions sont semblables dans les familles monoparentales et biparentales (données non présentées).

- Comparaisons avec les familles sans incapacité

Trois caractéristiques ont servi à comparer les familles avec enfants mineurs ayant un parent avec incapacité aux familles sans incapacité. Ce sont le type de famille, le nombre d'enfants mineurs et l'âge du plus jeune enfant.

On n'observe pas de différence dans la proportion de familles monoparentales entre les familles avec incapacité étudiées et celles où personne n'a

d'incapacité. Les familles avec enfants mineurs où un ou les deux parents ont une incapacité sont surtout des familles biparentales (78 %), les familles monoparentales comptant pour un peu plus du quart des familles (22 %) (chapitre 4).

Globalement on n'observe pas de différence significative dans le nombre d'enfants mineurs que comptent les familles qui ont ou non des parents avec incapacité (tableau 6.7). Toutefois, un examen détaillé révèle que les familles du premier groupe (c'est-à-dire celles qui ne comptent pas d'autres membres avec incapacité que les parents) ont moins d'enfants que les familles où personne n'a d'incapacité. Ainsi, 55 % des familles du premier groupe n'ont qu'un unique enfant mineur, comparativement à 45 % des familles sans incapacité.

Quant à l'âge du plus jeune enfant, on remarque que les deux groupes de familles avec incapacité ont moins d'enfants mineurs de 0-5 ans que les parents de familles où personne n'a d'incapacité (31 % et 31 % c. 44 %) (tableau 6.7). En contrepartie, les familles qui comptent des parents et d'autres personnes ayant une incapacité ont plus d'enfants de 6-14 ans que les familles sans incapacité (55 % c. 41 %). Les familles où seulement les parents ont une incapacité ont plus d'adolescents que les familles sans incapacité (24 % c. 16 %).

6. Cette proportion a un coefficient de variation entre 15 % et 25 % et doit être interprétée avec prudence.

Tableau 6.7

**Caractéristiques des familles selon le groupe de familles avec enfants mineurs, Québec, 1998**

	Familles avec incapacité			Familles où personne n'a d'incapacité
	Parent avec incapacité	Parent et autre personne avec incapacité	Total des familles avec incapacité	
	%			
Nombre d'enfants mineurs				
Un	54,7	37,6	50,7	44,5
Deux	35,7	45,5	38,0	42,8
Trois et plus	9,5 *	16,9 *	11,3 *	12,6
Âge du plus jeune enfant <sup>1</sup>				
0-5 ans	31,1	31,1 *	31,1	43,9
6-14 ans	45,1	55,3	47,5	40,6
15-17 ans	23,8	13,6 **	21,4	15,6

1. Enfants mineurs seulement.

\* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998*.

## 6.2 Caractéristiques socioéconomiques et participation au marché du travail

Cette section s'intéresse d'abord aux caractéristiques socioéconomiques des ménages. Dans un deuxième temps, elle étudiera la participation des parents sur le marché du travail et les caractéristiques de leur emploi.

### 6.2.1 Caractéristiques socioéconomiques du ménage

Quatre indicateurs permettent de décrire le statut socioéconomique des ménages étudiés. Les deux premiers portent sur le revenu; il s'agit du niveau de revenu du ménage – qui prend en considération le revenu total des membres du ménage et les seuils de faible revenu selon la taille du ménage – ainsi que le revenu annuel total du ménage. Les deux autres indicateurs portent sur la perception qu'ont les parents de leur situation financière et la scolarité relative des parents. De plus, cette section donne un aperçu des dépenses faites par les parents ayant une incapacité en raison de leur état de santé.

- Suffisance du revenu

Lorsqu'un parent a une incapacité, 28 % des familles avec enfants mineurs sont classées comme pauvres ou très pauvres selon le niveau de revenu du ménage (tableau 6.8). Cette proportion

atteint 38 % lorsqu'à la fois un parent et une autre personne ont une incapacité. Ces proportions sont nettement plus élevées que dans les familles où personne ne présente d'incapacité (18 %). En contrepartie, on observe que la proportion de familles dont les revenus sont classés comme moyens supérieurs ou supérieurs est nettement plus élevée dans le groupe de familles sans incapacité que dans les familles où un parent et une autre personne ont une incapacité (49 % c. 34 %).

Dans les familles biparentales où l'un des parents a une incapacité, la proportion de familles pauvres et très pauvres est plus élevée que dans les familles du groupe de comparaison (23 % c. 12 %) (tableau 6.9). C'est aussi le cas dans les familles monoparentales : près de six familles sur dix (58 %) sont pauvres ou très pauvres lorsque l'unique parent a une incapacité, comparativement à 42 % des familles monoparentales où aucun des membres du ménage n'a d'incapacité. Un examen détaillé montre que dans les familles biparentales, la proportion est à la fois plus élevée dans les familles du premier et du deuxième groupe, comparativement au groupe de comparaison (22 %, 25 % c. 12 %). L'examen détaillé ne révèle pas de différences significatives entre les groupes dans les familles monoparentales.

Tableau 6.8

**Indicateurs de revenu du ménage selon le groupe de familles avec enfants mineurs, Québec, 1998**

	Familles avec incapacité			Familles où personne n'a d'incapacité
	Parent avec incapacité	Parent et autre personne avec incapacité	Total des familles avec incapacité	
	%			
Niveau de revenu				
Pauvre et très pauvre	28,5	38,1	30,7	17,9
Moyen inférieur	28,6	27,9 *	28,4	33,5
Moyen supérieur et supérieur	42,9	34,0 *	40,8	48,6
Revenu annuel du ménage				
Moins de 15 000 \$	19,2	25,8 *	20,8	12,5
15 000-29 999 \$	21,3	23,4 *	21,8	17,9
30 000-39 999 \$	14,3 *	10,3 **	13,4	16,7
40 000 \$ et plus	45,2	40,5	44,1	53,0

\* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998*.

Tableau 6.9

**Proportion de familles pauvres et très pauvres selon le type de ménages familiaux et selon le groupe de familles avec enfants mineurs, Québec, 1998**

	Familles ayant seulement des parents ayant une incapacité	Familles ayant des parents et d'autres personnes avec incapacité	Total des familles avec parents ayant une incapacité	Familles où personne n'a d'incapacité
	%			
Type de famille <sup>1</sup>				
Biparentale	22,3	24,5 *	22,8	11,8
Monoparentale	54,4	66,8 *	58,0	42,0

1. Les autres types de familles, qui représentent moins de 1 % des familles, sont exclues ici.

\* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998*.

- Revenu annuel

Le revenu annuel montre également que l'ensemble des familles où un parent a une incapacité sont plus nombreuses, en proportion, à avoir un faible revenu (tableau 6.8) : 21 % d'entre elles ont un revenu annuel inférieur à 15 000 \$, alors que c'est le cas de 13 % des familles sans incapacité. Cette proportion de familles est de 19 % dans le premier groupe de familles et atteint 26 % dans le second groupe, ce qui est dans les deux cas significativement plus que dans les familles du groupe de comparaison. Les familles avec un parent ayant une incapacité sont aussi dans l'ensemble moins nombreuses à avoir un revenu de 40 000 \$ ou plus, toutes proportions gardées.

- Perception de sa situation financière

La perception qu'ont les parents eux-mêmes de leur situation financière apporte une information complémentaire aux indicateurs portant strictement sur le revenu, en donnant un aperçu plus global de la situation financière des familles. Ainsi, dans leur appréciation, les parents peuvent tenir compte d'autres facteurs que le revenu, comme leurs actifs (maison payée, économies, etc.) ou leurs dettes (tableau 6.10).



Tableau 6.10

**Perception des parents de leur situation financière selon le groupe de familles avec enfants mineurs, Québec, 1998**

	Familles avec incapacité			Familles où personne n'a d'incapacité
	Parent avec incapacité	Parent et autre personne avec incapacité	Total des familles avec incapacité	
	%			
Perception de sa situation financière				
À l'aise	11,0 *	9,5 **	10,7 *	16,1
Suffisante	55,3	53,6	54,9	64,0
Pauvre	28,3	32,3 *	29,3	18,1
Très pauvre	5,4 **	4,6 **	5,2 *	1,8 *

\* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998*.

Les parents des familles où au moins un parent a une incapacité sont dans l'ensemble proportionnellement plus nombreux à se considérer comme pauvres (29 % c. 18 %) ou même comme très pauvres (5,2 % c. 1,8 %) comparés aux parents de familles sans incapacité (tableau 6.10). Ils déclarent, en contrepartie, moins souvent que leurs revenus sont suffisants pour répondre à leurs besoins fondamentaux ou à ceux de leur famille (55 % c. 64 %). Un examen détaillé révèle que les proportions de parents qui se considèrent comme pauvres sont plus élevées dans les deux groupes de familles où des parents ont une incapacité, comparativement aux familles sans incapacité (28 % et 32 % c. 18 %). La proportion de parents se considérant comme très pauvres est aussi plus élevée dans le premier groupe de familles que dans le groupe de comparaison (5,4 % c. 1,8 %).

- Scolarité relative des parents

De façon générale, lorsqu'on considère l'ensemble des parents des familles avec incapacité (donc les parents avec ou sans incapacité des deux sexes), ceux-ci ont une plus faible scolarité relative que les parents des familles où personne n'a d'incapacité. (tableau 6.11). Ainsi, la proportion de parents qui se situent dans les deux quintiles inférieurs de l'indice de scolarité relative (scolarité faible) est plus élevée dans les deux groupes de familles avec parents ayant une incapacité que dans les familles sans incapacité (49 % et 59 % c. 40 %)

Toutefois, lorsque sont comparés uniquement les conjoints sans incapacité des familles avec incapacité aux parents du groupe de comparaison du même sexe, les différences entre les groupes de familles ne sont pas significatives. Par contre, les parents avec incapacité présentent une plus faible scolarité que les parents sans incapacité des familles où personne n'a d'incapacité, comme le montre le tableau 6.12.

Tableau 6.11

**Scolarité relative des parents selon le groupe de familles avec enfants mineurs, Québec, 1998**

	Familles ayant seulement des parents ayant une incapacité	Familles ayant des parents et d'autres personnes avec incapacité	Total des familles avec parents ayant une incapacité	Familles où personne n'a d'incapacité
	%			
Biparentale	49,1	59,2	51,5	40,5
Monoparentale	50,9	40,8	48,5	59,5

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998*.

Tableau 6.12

**Proportion des parents masculins et féminins ayant une faible scolarité relative, parents avec ou sans incapacité, familles avec enfants mineurs, Québec, 1998**

	Familles avec parents ayant une incapacité		Familles où personne n'a d'incapacité
	Parent avec incapacité	Parent sans incapacité	
	%		
Parents masculins	51,0	47,4	38,2
Parents féminins	54,9	48,9	42,4

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998*.

- Dépenses liées à l'état de santé

Environ le tiers (34 %) des parents ayant une incapacité ont déclaré avoir eu des dépenses au cours de la dernière année à cause de leur état ou de leur problème de santé, par exemple pour les médicaments, les soins médicaux, les services à domicile, pour modifier le logement, pour les études, le transport, les vêtements ou les appareils spécialisés. Il n'y a pas de différence à cet égard entre les sexes. Les trois quarts (77 %) des parents qui ont eu de telles dépenses ont déclaré que celles-ci ne leur avaient pas été complètement remboursées par une assurance ou un programme gouvernemental (données non présentées).

Par ailleurs, un peu plus de la moitié des parents ayant une incapacité (55 %) bénéficient d'une assurance privée couvrant les dépenses associées aux soins de santé. On ne note pas de différences selon le sexe du parent pour ces aspects.

### 6.2.2 Participation des parents au marché du travail

Cette section examine le statut d'activité des parents de familles avec enfants mineurs où un parent a une incapacité. Les caractéristiques de l'emploi qu'ils occupent, ainsi que le statut d'emploi et les limitations au travail des parents

avec incapacité sont aussi décrits. Certaines comparaisons porteront sur les parents sans incapacité en vue d'apprécier les répercussions possibles de l'incapacité de leur conjoint sur leur participation au marché du travail ou leurs conditions de travail.

- Activité habituelle des parents

Le statut d'activité des parents est de toute évidence différent selon le sexe et doit être examiné séparément. On a d'abord examiné quelle est l'activité principale ou habituelle au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête des parents d'enfants mineurs dans les familles où l'un des parents a une incapacité (tableau 6.13).

Dans ces familles, 76 % des pères et une proportion moindre, soit 52 % des mères, occupaient habituellement un emploi. Par ailleurs, le tiers (33 %) des mères déclaraient tenir maison comme activité principale, alors que cette proportion est très faible chez les pères. La proportion de parents sans emploi ne diffère pas selon le sexe et est de 13 %. Peu de parents se déclarent habituellement aux études chez les deux sexes (3,3 %).

Tableau 6.13

**Statut d'activité habituelle des parents selon le sexe, familles avec enfants mineurs où un parent a une incapacité, Québec, 1998**

	Parents masculins	Parents féminins	Sexes réunis
	%		
En emploi	76,5	52,5	63,1
Aux études	2,4 **	4,0 **	3,3*
Tiennent maison <sup>1</sup>	5,5 **	33,2	20,9
Sans emploi	15,6 *	10,3 *	12,7

1. Incluant les retraités, s'il y a lieu

\* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998*.

Dans les familles où un parent a une incapacité, les parents ayant eux-mêmes une incapacité sont plus souvent à la maison ou sans emploi que les parents du groupe où personne n'a d'incapacité, et ce, tant chez les parents masculins que féminins (tableau 6.14). Ainsi, 28 % des pères et près de la moitié (48 %) des mères ayant une incapacité sont à la maison, comparativement à 4,5 % et 33 % respectivement des parents dans les familles sans incapacité. À l'inverse, on notera que respectivement 72 % et 52 % des parents masculins et féminins qui ont une incapacité ont habituellement occupé un emploi ou ont été aux études sur une période de douze mois. Par contre, on ne décèle pas de différence significative entre les conjoints sans incapacité des familles où un parent a une incapacité et les parents sans incapacité du groupe de comparaison (la différence entre les groupes de familles étudiés n'est pas significative chez les femmes). Chez les hommes, on ne peut conclure en raison des nombres impliqués dans la catégorie des sans-emploi en ce qui a trait à leur statut d'activité.

- Statut d'emploi et limitation au travail des parents avec incapacité

Pour les parents ayant une incapacité, on a pu examiner leur statut d'emploi au cours de la semaine ayant précédé l'enquête (les questions utilisées ici sont celles qui sont couramment utilisées par Statistique Canada pour déterminer le statut d'emploi et les taux de chômage et d'inactivité dans la population). Comme le montre le tableau 6.15, un peu plus de la moitié des parents (55 %) sont considérés comme occupés et environ 7 % sont en chômage. Le taux d'inactivité est très élevé chez les parents ayant une incapacité, se situant à 38 % pour les sexes réunis. Il est particulièrement élevé chez les femmes ayant une incapacité (46 %), comparativement à 27 % chez les parents de sexe masculin. À titre de comparaison, mentionnons que le taux d'inactivité se situait à 28 % dans la population québécoise de 15-64 ans en 1998 (Hamel et Naidji, 2001).

Tableau 6.14

**Statut d'activité habituelle des parents masculins et féminins avec et sans incapacité, familles avec enfants mineurs, Québec, 1998**

	Familles où un parent a une incapacité		Familles où personne n'a d'incapacité
	Parent avec incapacité	Parent sans incapacité	
	%		
Parents masculins			
En emploi ou aux études	72,2	88,3	95,5
Tiennent maison, sans emploi <sup>1</sup>	27,8	11,7 **	4,5
Parents féminins			
En emploi, ou aux études	51,5	66,1	67,3
Tiennent maison, sans emploi <sup>1</sup>	48,5	33,9 *	32,7

1. Incluant les retraités, s'il y a lieu.

\* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998*.

Tableau 6.15

**Statut d'emploi des parents selon le sexe, parents ayant une incapacité dans les familles avec enfants mineurs, Québec, 1998**

	Hommes	Femmes	Sexes réunis
	%		
Occupé	64,0	48,9	55,0
En chômage	9,3 **	5,2 **	6,9 *
Inactif	26,7 *	45,8	38,1

\* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998*.

La présence de limitation est certainement en lien avec le statut d'emploi des parents. De fait, 28 % des parents occupant un emploi ont déclaré être limités dans le genre ou la quantité de travail qu'ils peuvent faire à cause de leur état ou d'un problème de santé, alors que chez les parents en chômage, cette proportion atteint 63 % (tableau 6.16). Chez les parents ne faisant pas partie de la population active, 36 % ont déclaré être totalement incapables de travailler à cause de leur état de santé, et 24 % être limités dans le genre ou la quantité de travail qu'ils pourraient faire à cause de leur état de santé. Les parents masculins inactifs déclarent plus souvent être totalement incapables de travailler que les femmes (données non présentées) (50 % c. 31 %) <sup>7</sup>.

Tableau 6.16  
**Capacité et limitations au travail selon le statut d'emploi des parents ayant une incapacité, familles avec enfants mineurs, Québec, 1998**

	Occupé	En chômage	Inactif
	%		
Incapable de travailler	...	...	36,0
Limité dans le travail	28,4	62,6 *	23,8 *
Non limité dans le travail	71,6	37,4 **	40,2 *

\* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998*.

- Situation habituelle d'emploi des parents

Lorsqu'on examine la situation d'emploi des deux parents à la fois, la différence entre les groupes étudiés est frappante (tableau 6.17). Ainsi, la proportion de familles où aucun des deux parents ne travaille est plus élevée dans les deux groupes de familles avec incapacité que dans les familles où personne ne présente d'incapacité (19 % c. 9 %); la proportion est sensiblement la même dans les deux groupes de familles avec incapacité (18 % et 21 %). Par ailleurs, la proportion de familles où les deux parents

7. Ces proportions ont un coefficient de variation entre 15 % et 25 % et doivent être interprétées avec prudence.

travaillent diffèrent entre les trois groupes : elle est la plus élevée dans les familles sans incapacité (53 %), elle diminue à 40 % dans les familles où un parent a une incapacité seulement et n'est que d'environ 23 % dans les familles où un parent et d'autres personnes ont une incapacité. Globalement, c'est donc dans 36 % des familles où un parent a une incapacité que les deux parents travaillent habituellement, comparativement à plus de la moitié des familles avec enfants mineurs du groupe de comparaison.

- Emploi actuel et caractéristiques de l'emploi actuel

Afin d'apprécier l'impact de l'incapacité du parent sur son conjoint sans incapacité, on a examiné la situation d'emploi des conjoints sans incapacité qui occupaient un emploi au moment de l'enquête. Il va sans dire que cela ne permet une évaluation des répercussions de l'incapacité que dans les familles à deux conjoints et seulement dans le cas où un seul des deux parents a une incapacité.

Au total, 85 % des parents masculins et 67 % des parents féminins sans incapacité occupaient un emploi dans l'ensemble des familles avec enfants mineurs où l'autre conjoint a une incapacité (données non présentées). On n'a pas noté de différence significative entre les différents groupes de familles étudiés dans la proportion de parents masculins et féminins sans incapacité qui occupent un emploi <sup>8</sup>.

Différentes caractéristiques illustrent les conditions de travail des parents sans incapacité dans les couples avec enfants mineurs où l'autre conjoint a une incapacité. Les caractéristiques étudiées sont celles de l'emploi occupé au moment de l'enquête. Pour trois des aspects étudiés (nombre d'heures travaillées, statut de syndicalisation et de permanence), l'analyse n'a révélé aucune différence significative entre les parents sans incapacité étudiés et les parents (eux aussi sans incapacité) des familles avec enfants mineurs où personne ne présente d'incapacité.

8. On note cependant que les parents masculins sans incapacité qui ont un conjoint avec incapacité ont tendance à occuper moins souvent un emploi que les pères du groupe où personne n'a d'incapacité (85 % c. 91 %).

Tableau 6.17

**Situation habituelle d'emploi<sup>1</sup> des parents selon le groupe de familles avec enfants mineurs, Québec, 1998**

	Familles avec incapacité			Familles où personne n'a d'incapacité
	Parent avec incapacité	Parent et autre personne avec incapacité	Total des familles avec incapacité	
	%			
Aucun ne travaille	18,1	20,8 *	18,8	9,2
Un seul travaille	41,4	56,1	44,9	38,2
Les deux travaillent	40,4	23,2 *	36,4	52,6

1. Situation habituelle d'emploi au cours des douze derniers mois du ou des parents constituant le ménage.

\* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998*.

Le tableau 6.18 présente ces caractéristiques pour les parents sans incapacité dans les familles avec enfants mineurs où l'autre conjoint a une incapacité. Il montre que la grande majorité des parents masculins et féminins (63 % et 64 % respectivement) travaillent entre 28 et 40 heures par semaine, et qu'environ une mère sur cinq (22 %) travaille à temps partiel (27 heures et moins) dans ces familles avec enfants mineurs, alors qu'environ le tiers (35 %) des pères de famille travaillent 41 heures et plus par semaine. Dans ces familles, plus d'un parent sans incapacité sur trois (40 % des hommes et 35 % des femmes) occupe un emploi syndiqué et environ 86 % ont un emploi permanent.

On a également comparé le type d'emploi occupé par les parents sans incapacité selon la présence d'un parent avec incapacité dans la famille

(tableau 6.19). Cette comparaison montre que les parents féminins dont le conjoint a une incapacité diffèrent de façon générale des parents du groupe de comparaison quant aux catégories professionnelles. Toutefois, aucune catégorie professionnelle en particulier ne se distingue de façon significative entre les deux groupes de familles, et les données sont imprécises dans le groupe de familles à l'étude. Dans les familles où un parent a une incapacité, on note qu'environ 44 % des parents masculins sans incapacité sont dans la catégorie contremaître et ouvrier spécialisé; 42 % des parents féminins sont employées de bureau, de commerce ou de service. Les parents masculins ne se distinguent pas de façon significative de ceux du groupe de comparaison.

Tableau 6.18

**Caractéristiques de l'emploi actuel des parents sans incapacité dont le conjoint a une incapacité, familles avec enfants mineurs, Québec, 1998**

	Parents masculins	Parents féminins
	%	
Nombre d'heures travaillées		
1-27 heures	---	22,0 **
28-40 heures	65,2	63,6
41 heures et plus	34,8 *	14,4 **
Emploi syndiqué	39,9	35,0 *
Emploi permanent	86,7	86,4

1. Chez les parents masculins, la première catégorie est inexistante et la seconde est 1-40 heures.

\* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998*.

Tableau 6.19

**Catégorie professionnelle des parents masculins et féminins sans incapacité selon le groupe de familles avec enfants mineurs, Québec, 1998**

	Familles avec parents ayant une incapacité	Familles où personne n'a d'incapacité
	%	
Parents masculins		
Professionnel et cadre supérieur	7,0 **	17,2
Cadre intermédiaire, semi-professionnel et technicien	20,9 *	19,1
Employé de bureau, de commerce et de service	13,6 **	18,0
Contremaître et ouvrier qualifié	43,5	34,0
Ouvrier non qualifié et manœuvre	15,1 **	11,8
Parents féminins		
Professionnelle et cadre supérieure	22,2 **	15,8
Cadre intermédiaire, semi-professionnelle et technicienne	13,0 **	20,5
Employée de bureau, de commerce et de service	41,8 *	50,6
Contremaître et ouvrière qualifiée	11,0 **	8,3
Ouvrière non qualifiée et manœuvres	12,0 **	4,7 *

\* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998*.

### 6.3 Relations familiales et sociales

Cette section s'intéresse d'abord aux relations familiales, c'est-à-dire premièrement aux relations entre les conjoints lorsque l'un d'eux a une incapacité, et ensuite aux relations qu'ont les parents avec leurs enfants mineurs dans les familles où au moins un des parents a une incapacité. Elle portera sur l'environnement de soutien et les activités sociales et de loisir des parents. Une attention particulière est portée aux parents sans incapacité dont le conjoint a une incapacité.

toutefois, la différence entre les hommes de l'ensemble des familles avec incapacité et ceux du groupe où personne n'a d'incapacité n'est pas significative. Chez les parents féminins sans incapacité, on n'a observé aucune différence entre les groupes.

#### 6.3.1 Relations familiales

- Relations conjugales

On s'est d'abord intéressé aux relations conjugales chez les parents sans incapacité dans les familles biparentales. Les parents ont été comparés selon que leur conjoint a ou non une incapacité. Chez les hommes sans incapacité, on a observé une différence entre les groupes à l'étude, les hommes dont la conjointe a une incapacité ayant tendance à rapporter plus souvent des difficultés dans leurs relations conjugales que les autres hommes (41 % c. 27 %) (tableau 6.20). Globalement

Tableau 6.20

**Difficultés dans les relations conjugales chez les parents masculins sans incapacité selon le groupe de familles biparentales avec enfants mineurs, Québec, 1998**

	Familles avec incapacité			Familles où personne n'a d'incapacité
	Parent avec incapacité	Parent et autre personne avec incapacité	Total des familles avec incapacité	
	%			
Sans difficultés	59,1	87,8	65,6	72,4
Avec difficultés	40,9 *	12,2 **	34,4 *	26,6

\* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998*.

- Relations avec les enfants

On s'est penché ensuite sur les problèmes que vivent l'ensemble des parents avec ou sans incapacité dans leurs relations avec leurs enfants mineurs. On note d'abord, dans les familles où un parent a une incapacité, que 40 % des pères ayant une incapacité et 42 % des pères sans incapacité ont déclaré n'avoir aucun problème dans leurs relations avec leurs enfants. Ces proportions ne se distinguent pas de façon significative de celle des pères dans les familles sans incapacité (50 % (données non présentées)).

Par contre, les mères ayant une incapacité, elles, sont significativement plus nombreuses à rapporter des problèmes occasionnels ou fréquents avec leurs enfants (34 % c. 21 %), et par ailleurs elles sont moins nombreuses à déclarer n'avoir aucun problème avec leurs enfants que les mères des familles où personne ne présente d'incapacité (30 % c. 47 %) (tableau 6.21). Cependant, les mères sans incapacité dans les ménages où le conjoint a une incapacité ne se distinguent pas des mères dans les familles sans incapacité.

### 6.3.2 Environnement de soutien et activités de loisir des parents

Pour tenter d'apprécier l'impact sur le conjoint sans incapacité de l'incapacité de l'autre parent, on a comparé les parents sans incapacité de ces familles aux parents des familles où aucun des membres ne présente d'incapacité. Différents indicateurs ont été examinés. En ce qui a trait à l'environnement de soutien des parents, on a

étudié l'indice de soutien social et le nombre de personnes pouvant aider en cas de besoin. Comme indicateurs des activités de loisir des parents, on a étudié la fréquence des rencontres avec les amis et les connaissances ainsi que la fréquence de la participation aux activités physiques de loisir.

Pour tous les aspects étudiés sauf un, les parents sans incapacité dont le conjoint a une incapacité ne se distinguent pas des parents des familles sans incapacité de même sexe. Ainsi, les parents masculins sans incapacité dont la conjointe a une incapacité disposent d'un réseau social plus restreint en ce qui a trait au nombre de personnes pouvant les aider en cas de besoin (tableau 6.22). Environ 27 % des parents masculins ont dit ne pouvoir compter sur personne ou seulement sur une personne pour les aider en cas de besoin, alors que c'est le cas de 17 % des pères dans les familles où personne ne présente d'incapacité (les groupes 1 et 2 ne s'en distinguent pas significativement). Notons que chez les femmes, 84 % de celles qui ont un conjoint avec incapacité déclarent pouvoir compter sur deux personnes ou plus pour les aider en cas de besoin, ce qui est tout à fait semblable à la situation des parents féminins des familles sans incapacité (85 %) (données non présentées).

Tableau 6.21

**Difficultés dans les relations avec les enfants chez les parents féminins avec et sans incapacité selon le groupe de familles avec enfants mineurs, Québec, 1998**

	Familles avec parent ayant une incapacité		Familles où personne n'a d'incapacité
	Parent féminin avec incapacité	Parent féminin sans incapacité	
		%	
Aucun problème	30,4	40,9 *	47,4
Presque pas de problèmes	35,2	29,8 *	31,5
Problèmes occasionnels ou fréquents	34,4	29,3 *	21,2

\* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998*.

Tableau 6.22

**Nombre de personnes pouvant aider au besoin, parents masculins sans incapacité selon le groupe de familles avec enfants mineurs, Québec, 1998**

	Familles avec incapacité			Familles où personne n'a d'incapacité
	Parent avec incapacité	Parent et autre personne avec incapacité	Total des familles avec incapacité	
			%	
Aucune ou une	28,4 *	22,7 **	27,0* *	17,2
Deux ou plus	71,6 *	77,3	73,0	82,8

\* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998*.

## 6.4 État de santé physique et mentale des parents

Afin d'examiner l'impact de l'incapacité du conjoint sur la santé physique et mentale du parent sans incapacité, quatre indicateurs ont été examinés : la perception qu'ont les parents de leur santé, leur utilisation de médicaments prescrits au cours d'une période de deux jours, leur consultation d'un professionnel de la santé au cours d'une période de deux semaines et finalement l'indice de détresse psychologique.

L'analyse a révélé deux différences significatives pour ces indicateurs entre les parents sans incapacité vivant avec leur conjoint ayant une incapacité et les parents de sexe correspondant dans les familles où aucun membre du ménage ne présente d'incapacité. Ces différences touchent uniquement les parents féminins (tableau 6.23). Ainsi, les parents féminins qui ont un conjoint avec incapacité se déclarent moins souvent en excellente ou très bonne santé que les parents féminins du

groupe de comparaison (54 % c. 64 %)⁹. De même, on observe des différences pour la détresse psychologique, mais chez les parents féminins seulement. Ainsi, les mères des familles où le père a une incapacité sont plus nombreuses en proportion à avoir un niveau élevé à l'indice de détresse psychologique que les mères du groupe où personne n'a d'incapacité (33 % c. 21 %). Lorsqu'on examine en détail les différents groupes de familles, on note que la différence est significative entre les familles où un parent a une incapacité (groupe 1) et le groupe où personne n'a d'incapacité (34 % c. 21 %).

9. Les différences ne sont pas significatives lorsqu'on examine les groupes détaillés de familles.



Tableau 6.23

**Perception de l'état de santé et niveau à l'indice de détresse psychologique des parents féminins sans incapacité selon le groupe de familles avec enfants mineurs, Québec, 1998**

	Familles avec incapacité			Familles où personne n'a d'incapacité
	Parent avec incapacité	Parent et autre personne avec incapacité	Total des familles avec incapacité	
	%			
Perception de l'état de santé				
Excellente ou très bonne	55,6	48,9 **	54,3	64,1
Bonne, moyenne ou mauvaise	44,4	51,1 **	45,7	35,9
Niveau à l'indice de détresse psychologique				
Bas à moyen	66,0	74,0 *	67,5	79,5
Élevé	34,0 *	26,0 *	32,5 *	20,5

\* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998*.

## 6.5 Synthèse et discussion

Ce chapitre a permis de décrire certaines des caractéristiques des familles avec enfants mineurs (avec ou sans incapacité) dont au moins un des parents présente une incapacité et d'examiner certaines des répercussions de l'incapacité sur la famille. Dans ce but, on s'est intéressé dans plusieurs analyses aux parents sans incapacité dont la ou le conjoint présente une incapacité, sachant, par les écrits scientifiques portant sur les aidants naturels, que les conjoints jouent un rôle majeur dans le couple à cet égard.

Dans les familles avec enfants mineurs, les parents ayant une incapacité sont en majorité des femmes. Et ces parents sont assez jeunes, près de huit parents sur dix ayant moins de 45 ans. Malgré leur âge, leur incapacité est importante : près d'un parent sur quatre (23 %) présente une incapacité modérée ou grave. Cette proportion semble en effet appréciable si on la compare à la proportion observée dans l'ensemble de la population de 15-64 ans qui est de 13 % (chapitre 3). De plus, le quart des parents avec incapacité sont considérés comme ayant une dépendance (légère, modérée ou forte) selon l'indice de désavantage utilisé dans l'enquête, c'est-à-dire qu'ils sont complètement dépendants ou qu'ils reçoivent de l'aide pour les activités de la vie quotidienne, leurs déplacements à l'intérieur ou pour leurs sorties. D'ailleurs, près du tiers d'entre eux déclarent avoir besoin d'aide pour les activités de la vie quotidienne, surtout les

parents féminins avec incapacité (37 %). Ces besoins touchent l'aide personnelle et les tâches domestiques, mais surtout les gros travaux ménagers. Si les trois quarts des parents ayant besoin d'aide déclarent recevoir déjà une certaine forme d'aide, plus de la moitié (55 %) ont encore des besoins d'aide non comblés pour l'un ou l'autre de ces aspects. Ces résultats soulignent l'importance des besoins d'aide de ces parents.

Par ailleurs, ce chapitre apporte une information inédite sur la nature de l'incapacité que présentent les parents québécois qui ont des enfants mineurs à la maison. D'abord, on constate que la majorité d'entre eux ont une incapacité motrice (58 %) exclusivement. Environ un parent avec incapacité sur dix a soit une déficience intellectuelle, soit une incapacité liée à un problème de santé mentale sans présenter toutefois d'autres limitations. Finalement, 14 % des parents présentent plusieurs incapacités, ce qui souligne encore une fois la gravité de leurs limitations. Ces renseignements en soi permettent de mieux comprendre la situation de ces familles.

On a voulu savoir si les familles où un parent a une incapacité se distinguaient des familles québécoises où personne ne présente d'incapacité pour certaines caractéristiques générales. Comme les autres familles, elles sont constituées de familles à deux parents, et les familles monoparentales comptent pour 22 % d'entre elles. Elles ne se distinguent pas non plus quant au nombre

d'enfants mineurs, quoiqu'elles aient moins d'enfants en bas âge (0-5 ans) que les familles sans incapacité. Dans environ 10 % des familles avec incapacité à deux parents, ce sont les deux parents qui ont une incapacité.

Les différences sont toutefois appréciables lorsque sont comparées les caractéristiques socioéconomiques des familles. Ainsi, près du tiers des familles dont le ou les parents ont une incapacité sont classées comme pauvres ou très pauvres selon un indice de revenu considérant la taille des ménages, ce qui est nettement plus élevé que dans les familles où personne ne présente d'incapacité. Cet écart s'observe autant pour les familles où seulement des parents présentent une incapacité que pour celles où d'autres membres du ménage présentent également une incapacité où le taux de familles pauvres atteint 38 %. Les familles monoparentales où l'unique parent présente une incapacité se démarquent également par un taux de pauvreté encore plus élevé (58 %) que celui des familles monoparentales sans incapacité, selon cet indice.

Les deux autres indicateurs étudiés, soit la perception qu'ont les parents de leur situation financière et le revenu annuel, confirment ces résultats. En effet, les deux groupes de familles avec incapacité étudiés ont tous deux des revenus inférieurs à ceux des familles sans incapacité (groupe de comparaison). Dans les familles où un parent a une incapacité, plus du tiers des parents considèrent leurs revenus comme moins que suffisants pour répondre à leurs besoins fondamentaux ou à ceux de leur famille, et 21 % des familles déclarent un revenu annuel inférieur à 15 000 \$.

Sachant que les revenus sont souvent associés à la scolarisation, on a également comparé le niveau de scolarité des parents dans les familles avec et sans incapacité. Cette analyse a montré que ce sont les parents qui ont eux-mêmes une incapacité qui sont moins scolarisés que les parents des familles sans incapacité de mêmes groupes d'âge et de sexe, alors que les parents sans incapacité ayant un conjoint avec incapacité ont, eux, une scolarité comparable à celle des parents des familles sans incapacité.

Par ailleurs, on note qu'en plus d'avoir des revenus inférieurs plus du quart des parents ayant une incapacité et des enfants mineurs déclarent avoir des dépenses supplémentaires non remboursées liées à leur état de santé. Bien qu'on ne dispose pas dans cette enquête de renseignements sur la présence de telles dépenses pour la population sans incapacité, on peut facilement supposer qu'elles sont moins importantes, puisque la population sans incapacité bénéficie d'un meilleur état de santé, comme l'ont amplement démontré le rapport de l'EQLA et le chapitre 3 (Camirand, 2001). Dans tous les cas, ces dépenses viennent s'ajouter au fardeau financier de ces familles déjà moins favorisées.

L'étude de la participation des parents au marché du travail vient aussi mettre en évidence l'impact du parent avec incapacité sur la situation du ménage. Ainsi, les parents avec incapacité sont plus souvent à la maison ou sans emploi que les parents du groupe de comparaison. Ce n'est cependant pas le cas des parents sans incapacité dont le conjoint a une incapacité qui ont, eux, un statut d'activité qui ne diffère pas de celui des parents du groupe de comparaison. Cela est confirmé par le taux d'inactivité (personnes considérées comme ne faisant pas partie de la population active, selon la définition de Statistique Canada) qui est particulièrement élevé chez les parents ayant une incapacité (38 %). Par ailleurs, comme le montrent les pourcentages de parents qui se disent limités dans la quantité de travail qu'ils peuvent faire en raison de leur état de santé, l'incapacité est en lien direct avec le statut d'emploi des parents, même si une portion appréciable des parents sans emploi ne déclarent pas de limitations au travail liées à leur état de santé, et qu'inversement nombre de parents ayant des limitations occupent un emploi. C'est d'ailleurs la majorité (72 %) des parents masculins et la moitié (52 %) des parents féminins avec incapacité qui occupent habituellement un emploi.

La plus faible activité à l'extérieur de la maison des parents avec incapacité se reflète dans la situation d'emploi des deux parents et explique sans doute en bonne partie les écarts de revenus entre les groupes de familles. Ainsi, dans les deux groupes de familles avec incapacité étudiés, la proportion

de familles où aucun des deux parents ne travaille est nettement supérieure à celles des familles sans incapacité. Inversement, la proportion où les deux parents travaillent est nettement inférieure dans les familles où un parent présente une incapacité et l'est encore plus lorsqu'un autre membre du ménage présente une incapacité. Ceci suggère que la présence de l'incapacité des autres membres du ménage (qu'on sait ici être surtout des enfants mineurs) a un effet négatif additionnel sur l'emploi habituel des parents dont le conjoint a une incapacité.

On a voulu savoir si, dans les familles à deux parents, la présence de l'incapacité de l'un d'eux pouvait avoir des répercussions sur la participation et les conditions de travail du conjoint sans incapacité dont on peut penser qu'il assume un rôle d'aidant. Or, l'examen du statut d'activité, de l'emploi actuel et des conditions de travail n'a pas permis, dans l'ensemble, de confirmer cette hypothèse. Une seule observation va dans ce sens : les femmes (sans incapacité) dont le conjoint a une incapacité occupent des catégories professionnelles de nature différente des femmes du groupe de comparaison, bien qu'elles n'en diffèrent pas sur le plan de la scolarité. Les données de l'étude n'ont toutefois pas permis d'apporter plus de précision sur cet aspect. Plusieurs études antérieures ont suggéré que les aidants naturels pourraient modifier la nature de leur emploi pour mieux s'accommoder à leur rôle d'aidant. On doit se rappeler que, dans la présente étude, les parents avec incapacité n'ont pas tous des incapacités importantes et que seul le tiers d'entre eux reçoivent effectivement de l'aide pour leurs activités quotidiennes.

Par ailleurs, les résultats présentés concernant les sources d'aide confirment que lorsque les parents avec incapacité reçoivent de l'aide, leurs conjoints sont de loin la source d'aide la plus souvent mentionnée (74 %). Ils montrent aussi l'importance de l'aide fournie par leurs propres enfants (44 %). Toutefois, l'enquête ne permet pas de savoir si cette aide est fournie par les enfants mineurs du ménage ou par des enfants majeurs, ni si ces derniers vivent dans le ménage. Elle ne permet donc pas de vérifier la présence au Québec de jeunes aidants, comme cela a été étudié en

Angleterre. On sait par, contre, que les sources d'aide sont limitées au sein même des ménages étudiés, puisque les trois quarts d'entre eux ne sont composés que du ou des parents et des enfants mineurs et que dans seulement le quart des ménages d'autres adultes sont présents (enfants majeurs ou autres) et pourraient apporter leur soutien. D'ailleurs, une proportion élevée des parents ont des besoins d'aide non comblés.

De façon plus générale, l'aide provenant de la famille immédiate et de la famille élargie apparaît nettement comme la principale source d'aide pour les parents ayant une incapacité. À l'inverse, les autres sources d'aide informelle (amis, bénévoles, etc.) et les sources d'aide formelle assurent une part relativement faible de l'aide fournie. On est frappé surtout par la très faible contribution du CLSC, qui est rapportée par moins de 5 % des parents avec incapacité recevant de l'aide. La plus grande part de l'aide formelle est donc celle qui est constituée par les personnes engagées autrement que par le CLSC.

Sur le plan des relations familiales, on a observé une présence accrue de difficultés conjugales seulement dans un sous-groupe de parents : chez les parents masculins sans incapacité dont la conjointe uniquement présente une incapacité. Cette relation isolée ne semble pas illustrer une tendance claire, et il est possible que les différences d'âge entre les hommes à l'étude et ceux du groupe de comparaison interviennent dans cette relation. Par contre, les mères ayant elles-mêmes une incapacité déclarent avoir plus de problèmes dans leurs relations avec leurs enfants mineurs que les parents des familles où personne n'a d'incapacité. Ce n'est toutefois pas le cas des parents sans incapacité qui ont un conjoint avec incapacité. Les difficultés de ces mères concordent avec les résultats du chapitre précédent.

Pour mesurer les répercussions sur le parent sans incapacité dans les familles à deux parents où l'autre conjoint a une incapacité, d'autres aspects ont été examinés : le réseau de soutien social, les activités sociales et de loisir, l'état de santé physique et mentale du parent. On a pu observer que les pères de famille avec enfants mineurs dont la mère présente une incapacité disposent d'un

réseau social restreint en ce qui a trait au nombre de personnes pouvant les aider en cas de besoin, comparativement aux pères des familles où personne n'a d'incapacité. Cela pourrait constituer une source de vulnérabilité. Il est aussi possible que cette observation tienne en partie à la différence d'âge entre les deux groupes. Pour leur part, les mères d'enfants mineurs dont le conjoint présente une incapacité affichent à la fois une perception moins favorable de leur état de santé et un niveau élevé de stress psychologique. Cette dernière observation complète les résultats du chapitre précédent qui ont montré l'importance de la détresse psychologique chez les mères des familles où un enfant présente une incapacité, en particulier lorsqu'un autre membre du ménage (généralement le parent) présente une incapacité. Ces résultats confirment la vulnérabilité des mères dans les familles avec enfants mineurs où le père présente une incapacité.